

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		
L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMÉON.		Acte n° CCAS 2022-25
Présent.e.s	Mmes CANE, DAVILA, DUBOIS, GOSSSELIN, LACOSTE, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J, SIMÉON, MM. FEDOU, SEVERAC Ph.	Membres en exercice 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BRUN donné procuration à Mme LACOSTE Mme DURIER a donné procuration à Mme CANE	Membres présents 12
Absent.e.s	Mmes BOBO, MAINGAULT, et VITET	Date de la convocation 8 décembre 2022
Secrétaire de séance	Mme Anne-Marie RAZAFIMBAHINY	
Thème	7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	
Objet	Décision modificative n° 1-2022 – budget CCAS	

Suite à l'augmentation des bénéficiaires du service de Portage de Repas à Domicile et du coût de facturation par le prestataire du CCAS de Fonsorbes, Mme la Présidente informe le Conseil d'Administration qu'il conviendrait d'ajuster les crédits du budget du budget du CCAS de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Compte / Chapitre - Objet		montant	Compte / Chapitre - Objet		Montant
611/011	Contrats prestations de services	10 000,00 €	706/70	Prestation de service	10 000,00 €
64111/012	Rémunération principale	5 000,00 €			
022/022	Dépenses imprévues fonctionn.	- 5 000,00 €			
Total		10 000,00 €	Total		10 000,00 €

**Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE**

- Article 1 :** d'approuver les ajustements de crédits dans les conditions détaillées ci-dessus.
- Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.
- Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertorient la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 14 décembre 2022.
- Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

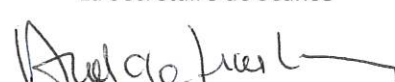
Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire,
Présidente du CCAS


Françoise SIMÉON



La Secrétaire de Séance


Anne-Marie RAZAFIMBAHINY

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	03/01/2023
Tableau répertorient la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 21 septembre 2022 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	03/01/2023